

# PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS



FILIÈRES VÉGÉTALES

## Haute Valeur Environnementale (HVE): Accompagnement individuel à la mise à jour des documents de certification

### Les + OBJECTIFS

Mettre à jour les documents nécessaires à l'audit de certification HVE Haute Valeur Environnementale :

- > Faire un point sur la conformité du niveau 1 et aider le viticulteur à lever les écarts
- > Réaliser les calculs annuels au regard de la SAU (Biodiversité, stratégie phytosanitaire, fertilisation et ressource en eau).

### Pour QUI ?

- > Toutes les exploitations viticoles ou agri-viti déjà certifiées HVE.



# Service et prestation Nos solutions d'accompagnement



## NOTRE SERVICE

- Nos conseillers se déplacent sur votre exploitation, pour assurer la conformité de leurs documents à présenter lors de l'audit intermédiaire de certification HVE.
- Nous vérifions que les documents nécessaires à la certification sont bien à jour pour chacun d'entre eux et qu'ils sont correctement renseignés que ce soit pour la conformité vis-à-vis du niveau 1 et du niveau 3. Les fichiers d'audit de niveau 3, sur les 4 thématiques, sont mis à jour à partir des données de l'année d'évaluation.
- Les fichiers Excel sont fournis pour être présentés à l'auditeur de l'organisme certificateur.



## BÉNÉFICIE CLIENT

- CRAGE : Organisme référencé SCA (Système de Conseil Agricole) habilité à délivrer l'attestation de niveau 1.
- Conseillers formés par le chargé de mission HVE des Vignerons indépendants de France. Formation depuis 2018 auprès de caves, négoce et Vignerons indépendants en lien avec le Synvira.
- Pluridisciplinarité des conseillers de la Chambre permettant de répondre à tous types d'exploitations.
- Neutralité des prescriptions.
- Bonnes connaissances des pratiques phytosanitaires, de fertilisation et d'évaluation de la biodiversité.



## NOS ENGAGEMENTS

- Conseil individuel, analyse de sol.
- Possibilité de réaliser l'analyse de sol (voir offre conseil en fertilisation viticulture).



## Infos pratiques

\*\* Responsable des conseillers à l'utilisation des produits pharmaceutiques

La Chambre d'agriculture Alsace est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

\* Conseil à l'utilisation des produits pharmaceutiques

### Contacts

Marie-Noëlle Lauer \*  
03 88 95 50 62  
marie-noelle.lauer@alsace.chambagri.fr  
Marianne Henner \*  
03 89 20 97 62  
marianne.henner@alsace.chambagri.fr

### Tarifs - modalités - durée

Tarifs, modalités et conditions générales de vente sur demande et consultables sur le site internet :  
[www.alsace.chambre-agriculture.fr](http://www.alsace.chambre-agriculture.fr)

*Nous nous adaptons à vos besoins, la durée de cette prestation sera à préciser dans le contrat.*

